Séance plénière du Mardi 24 mars 2021

MOTION RELATIVE A L'ACCELERATION URGENTE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LE VIRUS DE LA COVID-19 A LA REUNION

Considérant l'inquiétante évolution de la crise Covid-19 sur le territoire de La Réunion. Selon le dernier bilan de l'ARS, 930 nouveaux cas ont été recensés du 13 au 19 mars, et surtout le décès de 15 patients, dont 13 Réunionnais.

Considérant le retard des Outre-mer et tout particulièrement de La Réunion dans la campagne de vaccination contre le virus Covid-19. Seules 29 000 personnes ont reçu leur première dose et 12 000 personnes leur deuxième dose sur l'ile, soit 3,5% de la population, beaucoup moins que les départements de Métropole en moyenne puisque sur l'ensemble du territoire français, 9,2% de la population a reçu au moins une dose de vaccin.

Considérant l'insuffisance du nombre de centres de vaccination sur le territoire réunionnais. Seulement 8 centres sont ouverts, ne permettant absolument pas d'absorber les besoins en vaccination de la population. Pour une très bonne immunité collective, il faudrait doter La Réunion de 580 000 vaccins à dose unique pour vacciner la population de plus de 18 ans en gardant les priorités actuelles par âge et comorbidité.

Considérant les propos du Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, ce mardi 23 mars, qui reconnaissait que la situation sanitaire à La Réunion est « extrêmement tendue », et affirmant qu'il faut encore accélérer la vaccination.

Considérant l'avis du Conseil scientifique publié sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé le 16 mars dernier, et dans lequel il recommande d'accélérer la vaccination dans les Outre-mer et tout particulièrement à La Réunion.

Considérant la virulence du variant sud-africain, virus majoritaire à La Réunion, représentant plus de 60% des cas.

Considérant la lourdeur du cahier des charges du vaccin Pfizer, limitant fortement la capacité des médecins à assurer une vaccination sécurisée et massive de la population.

Considérant que le vaccin Johnson&Johnson, dont l'efficacité est reconnue face au variant sud-africain, pour un coût moindre et des exigences logistiques allégées puisque ne nécessitant qu'une seule dose, a obtenu son autorisation de mise sur le marché européen le 12 mars 2021

Les élus du Conseil départemental de La Réunion, réunis en assemblée plénière le 24 mars 2021 demandent à l'Etat :

D'assumer pleinement ses responsabilités en matière de lutte contre l'épidémie de Covid-19 en accélérant dans les plus brefs délais la campagne de vaccination sur le territoire.

D'acquérir très rapidement de nouveaux vaccins adaptés aux réalités du territoire et exigeant un minimum de logistique de type Johnson&Johnson.

De mettre en place un plan de vaccination massif de la population réunionnaise, en ouvrant des centres de vaccination ou des vaccinodromes dans chaque commune et en mobilisant les personnels de santé à cet effet. Le Département de La Réunion se propose de mobiliser ses médecins et personnels qualifiés en PMI pour assurer la vaccination de nos publics prioritaires mais aussi du grand public.

D'organiser dans les plus brefs délais une réunion avec les pouvoirs publics et les représentants du monde médical afin de mettre en œuvre les mesures d'urgence citées précédemment. Le Département de La Réunion est prêt à accueillir cette réunion au sein de son hémicycle.

